

## PROGRAMME DE FORMATION

### PRÉPARATOIRE À LA CATÉGORIE

#### « AAC » DU PERMIS DE CONDUIRE

- Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.
- Connaître les principaux organes du véhicule, les principales commandes et le tableau de bord.
- Entrer, s'installer au poste de conduite.
- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
- Démarrer et s'arrêter.
- Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
- Utiliser la boîte de vitesses.
- Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
- Regarder autour de soi et avertir
- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité. Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de direction.
- Adapter l'allure aux situations.
- Tourner à droite et à gauche en agglomération
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- Franchir les carrefours à sens giratoire et les ronds-points
- S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
- Croiser, dépasser, être dépassé.
- Passer les virages et conduire en déclivité.
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie.
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.
- Suivre un itinéraire de façon autonome.

- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
- Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
- Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur de vitesse, ABS).
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
- Pratiquer l'éco conduite. La phase de conduite accompagnée

- RDV préalable : 2 heures de conduite à l'issue de la formation complète de l'élève (20h minimum) avec au moins un accompagnateur, sur le véhicule de l'auto-école. Durant ce rendezvous, l'accompagnateur assis à l'arrière bénéficie des conseils de l'enseignant.

- RDV pédagogiques : ils ont pour finalité de mesurer la progression de l'élève et d'approfondir ses connaissances en matière de sécurité routière.

Un premier RDV a lieu à mi-parcours (au moins 1000 km parcourus) et un autre en fin de parcours (au moins 3000km parcourus).

D'une durée totale de six heures ils comportent deux phases devant se dérouler dans un délai de quinze jours et dans l'ordre suivant : une phase en circulation, d'une durée d'une heure, sur un véhicule de l'établissement, donnant lieu à une évaluation de la pratique de la conduite et un entretien, individuel ou en groupe, portant sur les expériences vécues pendant la conduite accompagnée et sur des thèmes relatifs à la sécurité routière.

L'enseignant retrace les résultats des rendez-vous pédagogiques sur la fiche de suivi de formation et veille à ce que le livret d'apprentissage de l'élève soit correctement renseigné.

- Durée de l'apprentissage anticipé de la conduite : 1 an minimum